



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

Numéro de la demande : 2016-5321
Demande : Modification de l'étiquette d'un produit – Mélanges en cuve
Produit : Exempla
Numéro d'homologation : 32015
Principes actifs (p.a.) : Azoxystrobine et difénoconazole
Numéro de document de l'ARLA : 2743742

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette d'Exempla afin d'y ajouter un adjuvant pour améliorer la suppression de la pourriture sclérotique dans le canola et le sous-groupe de cultures 20A et accroître le volume d'eau pour pulvérisation afin d'améliorer la suppression de la pourriture sclérotique et de l'alternariose sur le canola et les autres cultures du sous-groupe 20A inscrites sur l'étiquette.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluation des risques pour la santé

Aucune donnée sur les résidus d'azoxystrobine ou de difénoconazole dans le canola n'a été soumise pour étayer l'ajout d'un adjuvant et modifier le volume de pulvérisation sur l'étiquette du fongicide Exempla. Dans le cadre de cette demande, on a réévalué les données sur l'azoxystrobine et le difénoconazole provenant d'essais en champ visant à mesurer les résidus dans/sur le canola. En outre, les résultats d'études sur la transformation du canola traité à des doses exagérées ont été réévalués pour déterminer le potentiel de concentration de résidus d'azoxystrobine et de difénoconazole dans les produits transformés.

Les changements ne constitueront de risque inacceptable pour aucun segment de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Aucune évaluation de l'exposition toxicologique ou professionnelle n'est requise dans le cadre de la présente demande.

Évaluation environnementale

Les emplois de l'azoxystrobine et du difénoconazole sur les cultures de pommes de terre, de légumineuses (sous-groupe de cultures 6C) et de soja correspondent aux profils d'emploi déjà homologués pour d'autres cultures.

Par conséquent, l'extension du profil d'emploi proposée ne devrait pas causer de risque pour l'environnement supérieur à celui des utilisations d'Exempla actuellement homologuées. Aucun changement n'est requis concernant les énoncés d'atténuation du risque environnemental figurant sur l'étiquette.

Évaluation de la valeur

Les données sur l'efficacité appuient l'ajout d'un agent surfactant non ionique pour supprimer la pourriture sclérotique et l'alternariose sur le canola et le sous-groupe de cultures 20A. En outre, d'après les justifications scientifiques fournies, le volume d'eau requis pour l'application au sol afin de lutter contre les mêmes maladies a été modifié à 110-170 L/ha.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements disponibles et est en mesure d'appuyer les modifications à l'étiquette du produit Exempla.

Références

PMRA Références
Document
Number

2678044 2016, Value Summary, DACO: 10.1

2678045 2016, Efficacy Summary Table - Exempla Adjuvant, DACO: 10.1

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.